



Accident de travail / sanction disciplinaire

Par **lauralarge**, le **28/09/2012** à **16:24**

Bonjour,

Je travaille dans la restauration, je suis tombée sur mon lieu de travail le 14 septembre 2012, le soir.

Je suis encore en arrêt à ce jour car je me suis fait une entorse du poignet, malgré mes relances auprès de mon entreprise ils ont toujours pas envoyé les papiers à la sécurité sociale pour le paiement des indemnités.

A ce jour j'ai reçu une convocation avec accusé de réception pour sanction disciplinaire pour motif : non respect des règles de sécurité.

Ils m'accusent de ne pas avoir les chaussures de sécurité réglementaire fournis par l'entreprise j'en ai commandé à plusieurs reprises mais elles ne sont jamais arrivées, j'ai donc du aller travailler avec des autres chaussures et j'ai glissé et je suis tombée.

J'aimerais avoir votre avis je suis une employée qui est très sérieuse je suis très surprise de cette tournure.

Merci d'avance pour vos réponses

Laura

Par **P.M.**, le **28/09/2012** à **21:39**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a des Représentants du personnel dans l'entreprise car dans ce cas, je vous conseillerais de vous faire assister par l'un d'eux lors de l'entretien préalable car dans la mesure où il n'est pas mentionné que la sanction peut aller jusqu'au licenciement, vous ne pouvez vous faire assister que par un membre de l'entreprise même s'il n'y en a pas...